



Communiqué de presse de la direction régionale de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Enquête Loyers et Charges

L'enquête nationale « loyers et charges » permet de mesurer l'évolution des loyers du secteur privé, entre dans le calcul de l'inflation et permet de faire des prévisions. Cette enquête est trimestrielle. Les loyers étant habituellement révisés une fois par an, les logements sont enquêtés durant 5 trimestres consécutifs. L'interrogation des personnes est réalisée en face à face avec un enquêteur pour la première et la dernière interrogation et par téléphone pour les trois questionnements intermédiaires.

L'indice des loyers, calculé grâce à cette enquête, évalue la variation des loyers moyens au mètre carré. Après mensualisation, il est intégré dans l'indice général des prix à la consommation.

L'enquête renseigne également sur le fonctionnement du marché locatif, sur les évolutions des loyers du parc de logements locatifs selon différents critères parmi lesquels la localisation ou la taille du logement. Elle permet aussi le recueil d'informations sur les locataires et leur famille, les conditions du bail, les aides au logement et les charges locatives.

Un échantillon de logement est tiré au sort pour être enquêté chaque trimestre. Il regroupe 424 ménages qui seront interrogés au cours de l'année 2021 pour la Bourgogne Franche-Comté.

Les ménages tirés au sort recevront un courrier les informant de l'enquête. L'enquêteur de l'Insee prendra ensuite contact avec eux afin de convenir d'un rendez-vous. Il est muni d'une carte officielle tricolore et il est soumis au secret professionnel. Les enquêtes en face à face sont réalisées dans le respect du protocole sanitaire.

Les données collectées sont strictement confidentielles. Les réponses sont anonymes. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee à des fins d'études statistiques.

Présentation, champ de l'opération et caractéristiques technique de l'enquête :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1253>

Quelques publications :

Informations Rapides « Indice de référence des loyers (IRL) – troisième trimestre 2020 » - Au troisième trimestre 2020, l'indice de référence des loyers augmente de 0,46% sur un an » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4798688>.

Insee Analyses « L'impact des aides au logement sur le secteur locatif privé » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1521337>

Le logement dans l'indice des prix à la consommation « Les prix des loyers et charges ont évolué en moyenne de 1,9 % par an de 1998 à 2018, soit un peu plus que l'inflation d'ensemble (1,4 %). » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4126450#documentation>

17 décembre 2020

Nous contacter :

Katy Lequin
Chargée de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03.80.40.67.11 ou 06.63.30.50.36
Mél : dr25-communication-externe@insee.fr

Consulter la publication :

Sur notre site:
www.insee.fr, rubrique statistiques



#BFC @InseeRegions